

NOMBRE
de Conseillers en Exercice : 29
de présents : 24
de votants : 28

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Question n° 1

OBJET

**Révision du Plan de
Prévention des Risques
Naturels Prévisibles
d'Inondation des vals de
Tours et de Luynes**

L'An Deux Mil Seize, le Dix Sept Mai, à 19 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de **BALLAN-MIRE**
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, le 10 mai 2016
sous la Présidence de M. **Alexandre CHAS**

Etaient présents MM. PERRIER, PLEE, VIEILLE, FORTIN, ROUSSE, CABANNE, LACORDAIS, LECOUFFE, ANTON, DERMAGNE, GIMENEZ, TROUILLET, HAVARD, DELAUNAY, GRANDJEAN, UKALOVIC, CALCUS, MORANGE, BOUDESSEUL, LE GURUN, CHAILOUX, SEMARD, KOENIG

Etaient excusés MM. : NOWAK, RIBETTE, LEZEAU, ZUBER, DESCROIX
Ces Conseillers avaient donné respectivement pouvoir à MM. : CHAS, CABANNE, PERRIER, SEMARD

A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire : M. PERRIER

Le Préfet a approuvé, le 29 janvier 2001, le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation (PPRI) sur le territoire des vals de TOURS et de LUYNES comprenant 18 Communes.

Le PPRI a été mis en révision le 25 janvier 2012.

Par délibération du 16 décembre 2014, la Ville de BALLAN MIRE a souhaité formuler le vœu qu'il soit permis aux entreprises implantées dans ce périmètre de poursuivre leurs activités dans la durée et de se renouveler tout en prenant compte du risque d'inondation.

Conformément aux articles R562-7 et 8 du Code de l'Environnement, le projet de PPRI doit être soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Le projet de PPRI actuellement soumis à enquête publique n'amène pas d'observation particulière et invite par conséquent la Ville de BALLAN MIRE à formuler un avis favorable.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Développement durable – Urbanisme » du 10 mai 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *EMET un avis favorable au projet de PPRI ;*

Le Maire,

Alexandre CHAS

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24/05/16 et que la convocation du Conseil avait été faite le 10/05/16

Le Maire,

Alexandre CHAS